



FORMULAIRE DE DEMANDE CONSTRUCTION USAGE RÉSIDENTIEL

Le demandeur Propriétaire Tierce personne munie d'une procuration

Nom :	Prénom :
No civique :	Rue :
Code postal :	Ville :
No de téléphone :	Courriel :

L'emplacement des travaux Même adresse que le demandeur

No civique :	Rue :
No de lot si connu :	

Renseignement relatif aux travaux

Coût estimé :	Date début des travaux :
Nombre de chambres :	Date fin des travaux :
Type de chauffage principal (Électricité, gaz, propane ou autre) :	
Est-ce que la construction abrite un appareil à combustion (gaz, propane, bois, huile ou autre)?	

L'exécutant des travaux de construction Propriétaire

Nom :	Contact :
No civique :	Rue :
Ville :	Code postal :
No entreprise :	No de téléphone :
No RBQ :	Coût des travaux :



L'exécutant des travaux pour les fondations

Propriétaire

Nom :	Contact :
No civique :	Rue :
Code postal :	No de téléphone :
No RBQ :	No entreprise :

Documents requis pour compléter cette demande

- Formulaire de demande de permis de construction complété et signé
- Plan d'implantation produit par un arpenteur géomètre
- Plan de construction à l'échelle
- Formulaire de déclaration à la RBQ rempli et signé
- Pour les demandes en provenance des zones vertes, autorisation ou demande complète CPTAQ
- Pour les demandes soumises à un règlement de PIIA, le matériel pour présentation au CCU
- Demande de certificat d'autorisation pour un ouvrage de captage complète
- Demande de certificat d'autorisation pour une installation septique complète

Certaines informations ou certains documents pourraient être requis selon les particularités de la demande. L'officier responsable de l'émission du permis de construction communiquera avec vous à ce sujet, s'il y a lieu.

VOUS DEVEZ ÊTRE EN POSSESSION DU PERMIS AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX

UN DÉPÔT DE GARANTIE DE 1200.00\$ SERA EXIGÉ À LA SIGNATURE DU PERMIS ET SERA REMBOURSÉ APRÈS QUE LE SERVICE DE L'URBANISME AIT REÇU UNE COPIE ORIGINALE D'UN CERTIFICAT DE LOCALISATION PRODUIT PAR UN ARPENDEUR-GÉOMÈTRE DANS UN DÉLAI DE 2 MOIS SUIVANT LA CONSTRUCTION DES FONDATIONS.

UN DÉPÔT DE GARANTIE POURRAIT ÊTRE EXIGÉ POUR LE BRANCHEMENT AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC OU D'ÉGOUT.

Signature du demandeur : _____ Date : _____